

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 04 décembre 2024

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 10	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 7	Date convocation : 28/11/2024
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 28/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à la MARPA des Vergers, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Nom - Prénom	Présent	Pouvoir	Observation	Excusé	Absent
ARMAND José	X				
BIDET Valérie					X
BOUSQUIER Philippe	X				
CAPOT Louis			Démission		
CLAVEL Etienne					X
DUCOS Jean-Pierre	X				
LABAT Jocelyne	X				
MASCARIN Nicole	X				
MEROT Marie-Thérèse				X	
PALADIN Alain	X				
PERUZETTO Yolande	X				
Soit, pour cette séance :		7		1	2

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne Labat

Délibération n°29-2024 Tarifs annexes au 01.01.2025	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 12 DEC. 2024 Publication : 12 DEC. 2024
--	---

Chaque année, avant le 01 janvier, le Conseil d'Administration peut faire évoluer les tarifs relatifs aux services communs et aux prestations facultatives en prenant en compte l'évolution du taux d'inflation.



Considérant que le taux d'inflation prévisionnel pour 2024 est de 2,5%.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
7 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

Fixe les tarifs suivants à facturer aux résidents de la M.A.R.P.A à compter du 1er janvier 2025 :

Services communs mensuels :

Type	Nombre de personnes	Tarifs au 01/01/2024 (Euros)	Tarifs au 01/01/2025 (Euros)
T1	1 personne	830.70	851.50
T1bis	1 personne	830.70	851.50
T1bis	2 personnes	966.45	990.60
T2	1 ou 2 personnes	966.45	990.60

Prestations facultatives :

Description des prestations		Unité	Tarifs au 01/01/2024 (Euros)	Tarifs au 01/01/2025 (Euros)
Repas résident	Petit déjeuner	Unité	2.65	2.70
	Déjeuner	Unité	7.65	7.85
	Dîner	Unité	5.00	5.15
	Fête	Unité	13.10	13.45
Supplément portage à domicile		Unité	2.42	2.50
Repas invités	Petit déjeuner	Unité	5.25	5.40
	Déjeuner	Unité	15.55	15.90
	Dîner	Unité	13.95	14.30
	Fête	Unité	20.60	21.10
Machine à laver supplémentaire		Unité	6,90	7.10
Repassage		Unité	6,90	7.10
Garage		/mois	45,69	46.85
Pendentif Maxiveil		/mois	29,69	30.45

Autres :

Tarif entretien d'office de l'appartement : forfait 4 heures au tarif de 92,00 €.

Lorsqu'il est constaté un défaut d'entretien ou d'hygiène, le CIAS se réserve le droit de procéder à l'entretien d'office de l'appartement à la charge du résident.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,


 CIAS
 du Confluent
 et Coteaux de Prayssas
 José Armand

La secrétaire de séance,


 CIAS
 du Confluent
 et Coteaux de Prayssas
 Jocelyne Labat